

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 MAI 2016

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Demande de subvention  
auprès du STIF pour la  
mise en accessibilité d'un  
quai bus et la création  
d'une nouvelle desserte**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 13 mai 2016  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 13 mai 2016  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 mai 2016

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général  
des Services

  
Denis TRINQUESSE

L'an deux mille seize, le 12 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 mai deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur PIVERT à Monsieur PRIOUX  
Madame RICHARD à Madame BOUTIN  
Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY  
Madame PEUGNET à Monsieur ROUSSEAU  
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER  
Monsieur MIGEON à Madame de CIDRAC  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame HABERT-DUPUIS

**Etait absente :**

Madame CERIGHELLI

**Secrétaire de séance :**

Madame ANDRÉ

**N° DE DOSSIER** : 16 D 07

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU STIF POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ D'UN QUAI BUS ET LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE DESSERTE

**RAPPORTEUR** : Monsieur LEGUAY

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le réseau de bus de la Ville de Saint-Germain-en-Laye est composé de 6 lignes urbaines (RESALYS) et de 16 lignes interurbaines dont le transporteur majoritaire est Transdev.

Ce réseau répond aux critères d'accessibilité du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) avec plus de 70% de ses quais aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en zone urbaine.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'accessibilité, la Ville souhaite prolonger ses efforts en mutualisant et en mettant aux normes d'accessibilité PMR plusieurs arrêts de bus en 2016 et en créant un nouvel arrêt sur le réseau interurbain.

A l'occasion des travaux de réfection de la rue Schnapper, il est prévu d'optimiser le maillage des quais de l'arrêt « Ermitage » desservant les lignes R3 et R5. Le nombre de quais de cet arrêt sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye passera de trois à deux. Ils seront en outre déplacés afin d'améliorer la sécurité des usagers et de les mettre aux normes selon les critères du STIF.

Par ailleurs, la Ville doit répondre au besoin de desserte de la Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur (MELH) située au cœur de la forêt et qui ne dispose pas aujourd'hui d'arrêt à proximité de son établissement.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, le STIF, Transdev, l'ONF et la MELH sont convenus de réaliser un arrêt desservi par la ligne interurbaine n°5.

Cet arrêt nécessite la création d'un quai aux normes à proximité immédiate de la MELH ainsi que la modification et la structuration des voies d'accès.

Le STIF participe au développement de l'accessibilité des réseaux routiers des collectivités de son ressort en finançant partiellement les travaux, notamment de mise aux normes, la Ville restant maître d'ouvrage des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux des quais bus sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès du STIF afin de les financer.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

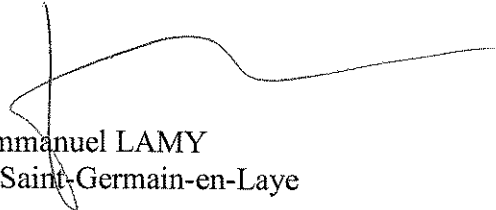
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE votant contre,

APPROUVE ce programme de travaux des quais bus sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès du STIF afin de les financer et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Lamy', written over a vertical line that serves as a separator or part of the signature structure.

Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU STIF POUR  
LA MISE AUX NORMES DES ARRETS DE BUS  
SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

# **DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU STIF POUR LA MISE AUX NORMES DES ARRETS DE BUS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

## **Composition du dossier**

- Courrier officiel de demande de subvention accordée par le STIF
- Délibération du Conseil Municipal
- Notice explicative du programme de travaux reprenant :
  - Plan de situation des points d'arrêts de bus programmés
  - Liste des lignes de bus concernées par le programme
  - Plans état actuel des arrêts programmés
  - Plans projets au 1/200<sup>ème</sup>
  - Bilan financier par arrêt et devis
  - Calendrier prévisionnel de travaux
- RIB et coordonnées postales de la Ville

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU STIF POUR LA MISE AUX NORMES DES ARRETS DE BUS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

## Notice explicative

### I. Objectifs

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite mutualiser et mettre aux normes d'accessibilité PMR plusieurs arrêts de bus en 2016 et créer un nouvel arrêt sur le réseau interurbain. Le réseau de bus urbain de la Ville est composé de 6 lignes urbaines et de 16 lignes interurbaines dont le transporteur majoritaire est Transdev.

### II. Nature des aménagements programmés

Les travaux de mise aux normes PMR des arrêts de bus concernent les lignes urbaines R3 et R5. La création d'un arrêt concerne la ligne interurbaine n°5,

Ces travaux respecteront les normes du STIF en matière d'accessibilité PMR des points d'arrêts :

- Un emplacement d'arrêt situé à une hauteur adaptée aux matériels roulants soit 18 cm afin de réduire les lacunes verticales entre le quai et le matériel roulant.
- Une longueur de quai entre 13 et 18 mètres
- Une déclivité de 2% maximum pour un meilleur confort de circulation
- Une distance d'au moins 10 mètres et dans la limite de 50 mètres en aval d'une traversée piétonne afin d'éviter les traversées piétonnes aveugles.
- Une aire de rotation de 1.50 mètres de diamètre au droit de la porte d'accès pour les utilisateurs de fauteuil roulant
- Pour les arrêts avec abri bus : une largeur de passage entre l'abri bus et la bordure de trottoir :
  - o 0.90 mètres lorsque le trottoir a une largeur minimale de 3.50 mètres
  - o 1,40 mètres lorsque le trottoir a une largeur inférieure à 3.50 mètres
- Pour les arrêts avec poteau : une largeur de passage de 1.40 mètres lorsque la largeur de trottoir est inférieure à 2.10 mètres
- La signalisation horizontale adaptée : un zigzag jaune

#### Réseaux bus : Travaux mise aux normes PMR 2014

Lignes de bus	Transporteur	
R 3 -Code STIF 012-012-035	Résalys, Transdev (Montesson)	Réseau urbain
R 5 – Code STIF 012-012-031	Résalys, Transdev (Montesson)	
5 – Code STIF 212-212-005 (CT2 : 002-042-212)	Transdev (Conflans-Ste-Honorine)	Réseau interurbain




### III. Plan de situation des arrêts de bus

Cf. plan en annexe n° 1

#### IV. Détail des travaux

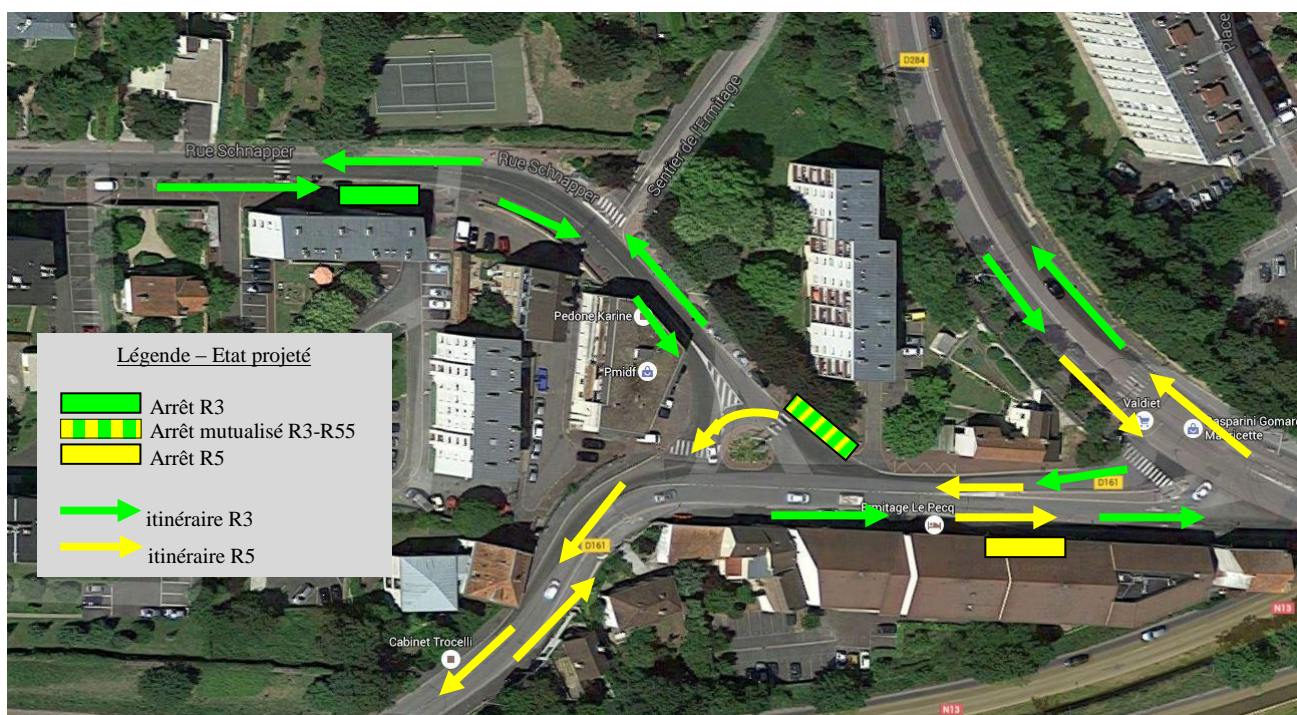
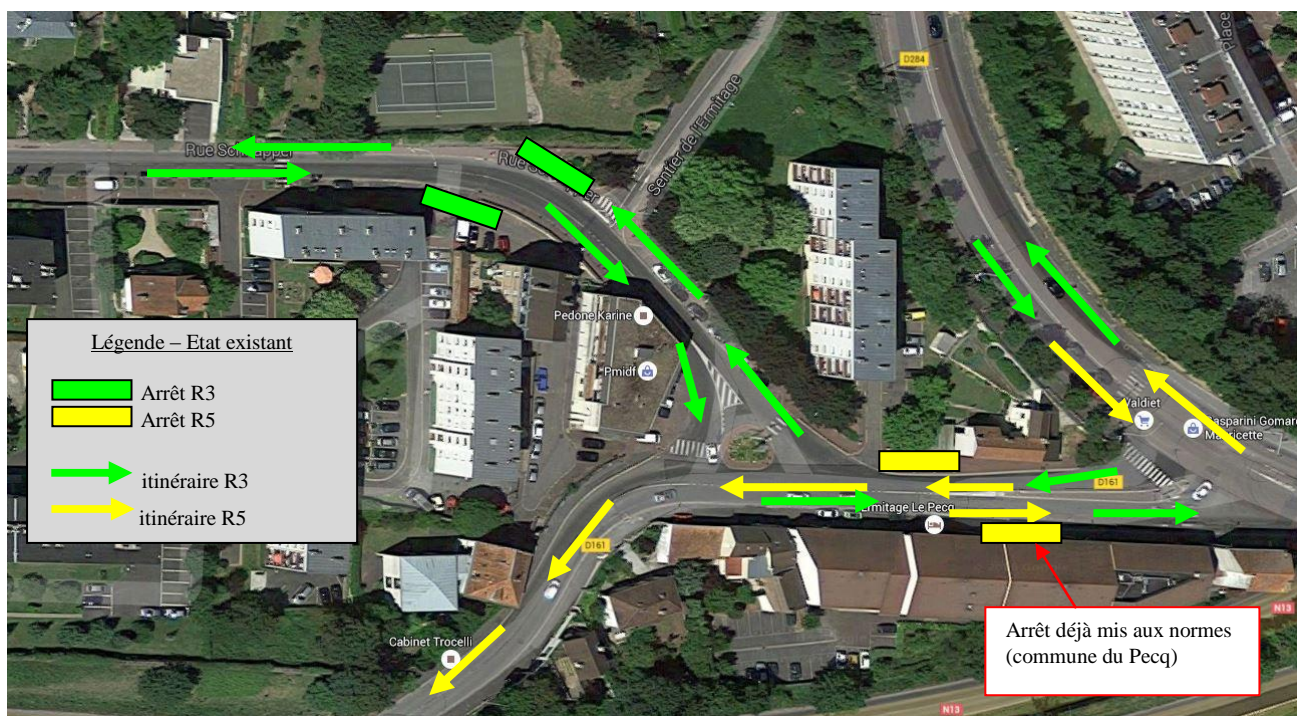
##### a. Arrêt « Schnapper »

- Plan de situation avant travaux (cf. annexe n°2)

	<p>Arrêt R5 actuel, situé sur la rue de l'Ermitage.</p> <p>Arrêt déplacé et mutualisé avec l'arrêt R3S</p>
	<p>Arrêt R3S actuel, situé rue Schnapper</p> <p>Arrêt déplacé et mutualisé avec l'arrêt R5</p>
	<p>Arrêt R3N actuel, situé rue Schnapper</p> <p>Arrêt déplacé</p>



- Itinéraire des lignes R3 et R5



- Plan projet au 1/200<sup>ème</sup> (cf. annexe n°2)
- Descriptif des travaux

Les arrêts « Ermitage » des lignes R3 et R5 sont positionnés actuellement dans un virage ou devant des entrées et sortie de véhicules. Il est donc prévu de déplacer ces arrêts de manière à les rendre accessible. Ainsi l'arrêt R3S est avancé de 13m et les arrêts R3N et R5 sont mutualisés et positionnés à l'entrée de la rue Schnapper. La proximité du carrefour de la RD284 (avenue du



Général Leclerc) et de la rue de l'Ermitage, du pont de la RN13, des entrées charretières et du flux de circulation de l'axe Pontel-Baron Gérard-Ermitage (ex RD et itinéraire des véhicules hors gabarit) empêche toute autre solution pour le positionnement de l'arrêt R5

Les trottoirs seront élargis: pour l'arrêt R3N par la suppression du stationnement longitudinal et la création d'une avancée de trottoir et pour l'arrêt R3S-R5 par un rétrécissement de la voie et le repositionnement des bordures rectilignes. Ils seront aussi rehausser de façon à obtenir 18 cm de vue de bordures. Les largeurs de trottoir permettent l'implantation d'abris bus en maintenant un passage de 1,40m entre celui-ci et la bordure.

L'aménagement prévoit l'implantation de deux traversées piétonnes à 24m en aval pour l'arrêt R3S-R5 et 38m en amont pour l'arrêt R3N.

La circulation sera modifiée par la création d'un cédez-le-passage pour les véhicules provenant de la rue Schnapper afin de donner la priorité au bus R5 après son arrêt et d'éviter l'engorgement du carrefour.

- Devis détaillés (cf. annexe n° 4)

Le montant de ces aménagements s'élève à **26 761,50 € HT** soit 32 113,80 € TTC pour les travaux de VRD et de signalisation horizontale.

#### ESTIMATIF TRAVAUX ARRÊT ERMITAGE

Nature travaux	€ HT	€ TTC
Travaux voirie	24 216	29 059,20
Marquage au sol	2 545,50	3 054,60
<b>TOTAL</b>	<b>26 761,50</b>	<b>32 113,80</b>

#### REPARTITION FINANCEMENTS

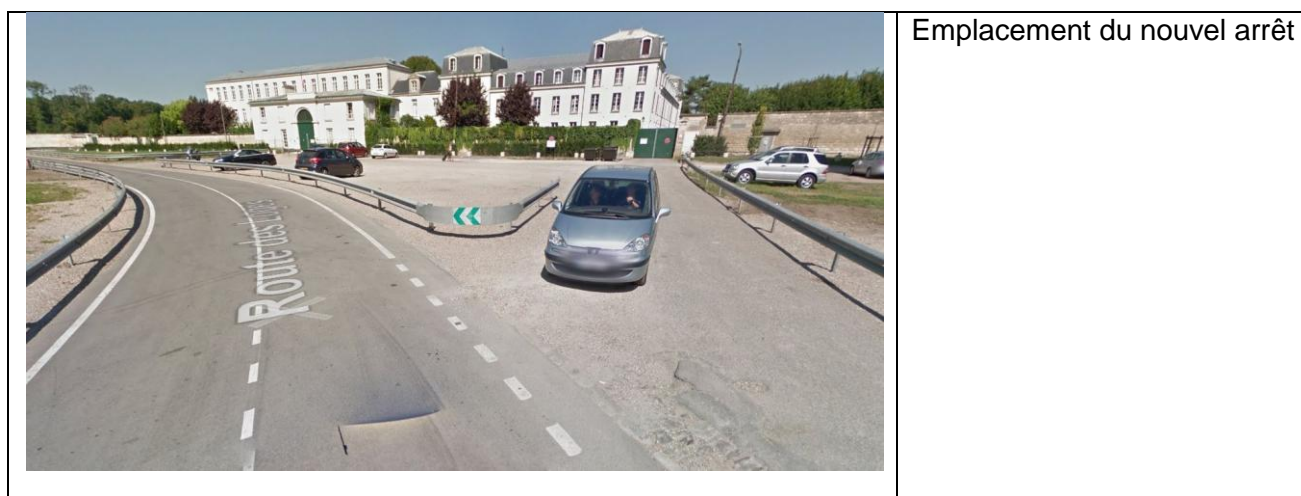
Financements	Ville	STIF	TOTAL
€ HT	8 028,45	18 733,05	26 761,50
%	30%	70%	100%

#### CALENDRIER DES TRAVAUX

La réalisation des travaux est prévue simultanément avec les travaux de réfection de voirie programmés en août 2016

## b. Arrêts « MELH »

- Plan de situation avant travaux (cf. annexe n° 3)



De nouveaux besoins en termes de desserte sont apparus. La Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur (MELH) situé au cœur de la forêt ne dispose pas d'arrêt à proximité de son établissement. Après échange avec les services de la ville, le STIF, Transdev, l'ONF propriétaire du parking et la MELH propriétaire des abords, il est prévu que la ligne interurbaine n°5 s'y arrête. Cet arrêt nécessite la création d'un quai aux normes sur le domaine de la MELH, la modification et la structuration des voies d'accès sur le domaine de l'ONF. L'arrêt le long de la CV010 n'a pas été retenu à cause de sa situation hors agglomération, de virages, de vitesse excessive, de trottoir et d'éclairage public inexistant. Le choix s'est donc porté sur le parking de la MELH éclairé permettant ainsi de mettre en sécurité les usagers.

- Plan projet au 1/200<sup>ème</sup> (cf. annexe n° 3)
- Descriptif des travaux

Les jardinières plantées d'ifs, les bornes et les lisses délimitant la partie trottoir du parking seront démolies afin de réaliser le quai et l'accès piéton à la MELH. Le trottoir sera rehaussé au droit du quai et le revêtement sera repris jusqu'à l'entrée de la MELH pour garantir l'accès PMR. Au droit du quai la largeur de trottoir permet l'installation d'un poteau d'arrêt respectant les 1,40 m minimal entre celui-ci et les bordures. La structure de chaussée de l'entrée, de la voie bus sur le parking et la sortie sera reprise afin de l'adapter au passage des bus. Les glissières de sécurité seront décalées de manière à prendre en compte la giration des bus.

- Devis détaillés (cf. annexe n° 4)

Le montant de ces aménagements s'élève à **83 243,20 € HT** soit 99 891,84 € TTC pour les travaux de VRD et de signalisation horizontale.

### ESTIMATIF TRAVAUX ARRÊT MELH

<b>Nature travaux</b>	<b>€ HT</b>	<b>€ TTC</b>
Travaux voirie	83 190,70	99 828,84
Marquage au sol	52,50	63
<b>TOTAL</b>	<b>83 243,20</b>	<b>99 891,84</b>

### REPARTITION FINANCEMENTS

<b>Financements</b>	<b>Ville</b>	<b>STIF</b>	<b>TOTAL</b>
<b>€ HT</b>	<b>24 972,96</b>	<b>58 270,24</b>	<b>83 243,20</b>
<b>%</b>	<b>30%</b>	<b>70%</b>	<b>100%</b>

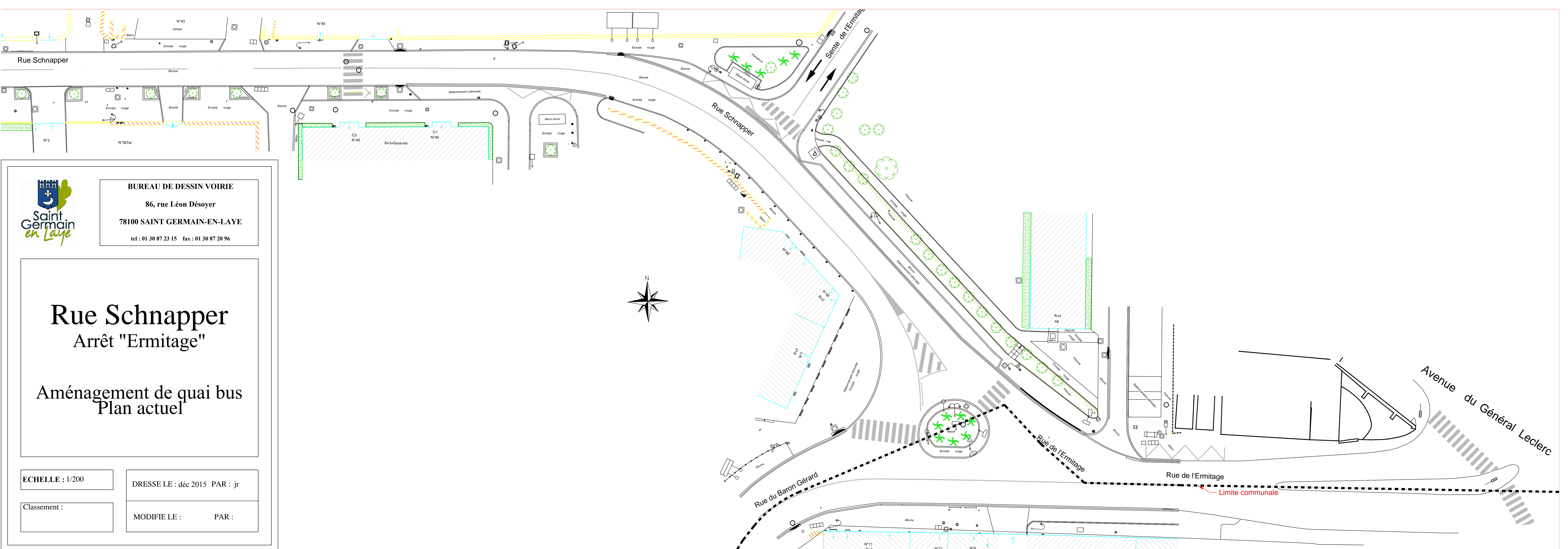
### CALENDRIER DES TRAVAUX

La réalisation des travaux est prévue à partir de fin août 2016.

### ESTIMATIF GLOBAL DES TRAVAUX ET REPARTITION

	<b>DEPENSES</b>	
<b>Nature travaux</b>	<b>€ HT</b>	
Ermitage	26 761,50	
MELH	83 243,20	
<b>TOTAL</b>	<b>110 004,70</b>	
	<b>REPARTITION</b>	
	<b>Ville</b>	<b>STIF</b>
	<b>33 001,41</b>	<b>77 003,29</b>
	30%	70%





**BUREAU DE DESSIN VOIRIE**  
 86, rue Léon Désoyer  
 78100 SAINT GERMAIN-EN-LAYE  
 tel : 01 30 87 23 15 fax : 01 30 87 20 96

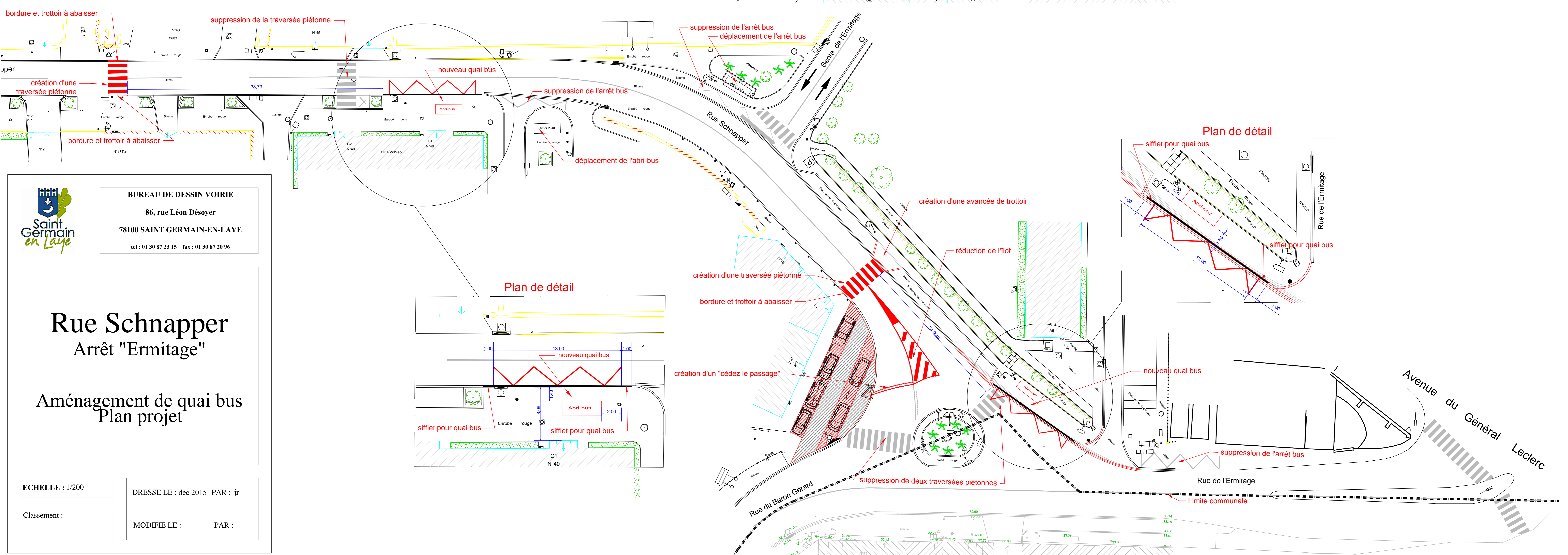
# Rue Schnapper

## Arrêt "Ermitage"

### Aménagement de quai bus

#### Plan actuel

ECHELLE : 1/200  
 DRESSE LE : déc 2015 PAR : jr  
 Classement :  
 MODIFIE LE : PAR :



**BUREAU DE DESSIN VOIRIE**  
 86, rue Léon Désoyer  
 78100 SAINT GERMAIN-EN-LAYE  
 tel : 01 30 87 23 15 fax : 01 30 87 20 96

# Rue Schnapper

## Arrêt "Ermitage"

### Aménagement de quai bus

#### Plan projet

ECHELLE : 1/200  
 DRESSE LE : déc 2015 PAR : jr  
 Classement :  
 MODIFIE LE : PAR :





TRAVAUX PUBLICS  
Cité du Grand Cormier - BP 20878  
78108 SAINT GERMAIN-EN-LAYE CEDEX  
Tél:01 34 93 03 03 Fax:01 34 93 09 05  
www.srbg.fr  
N : 48° 57' 12" E : 2° 5' 6"

Communauté d'agglomération  
Saint Germain Boucles de Seine

Arrêt MELH

Création de quai bus

Voirie ind A

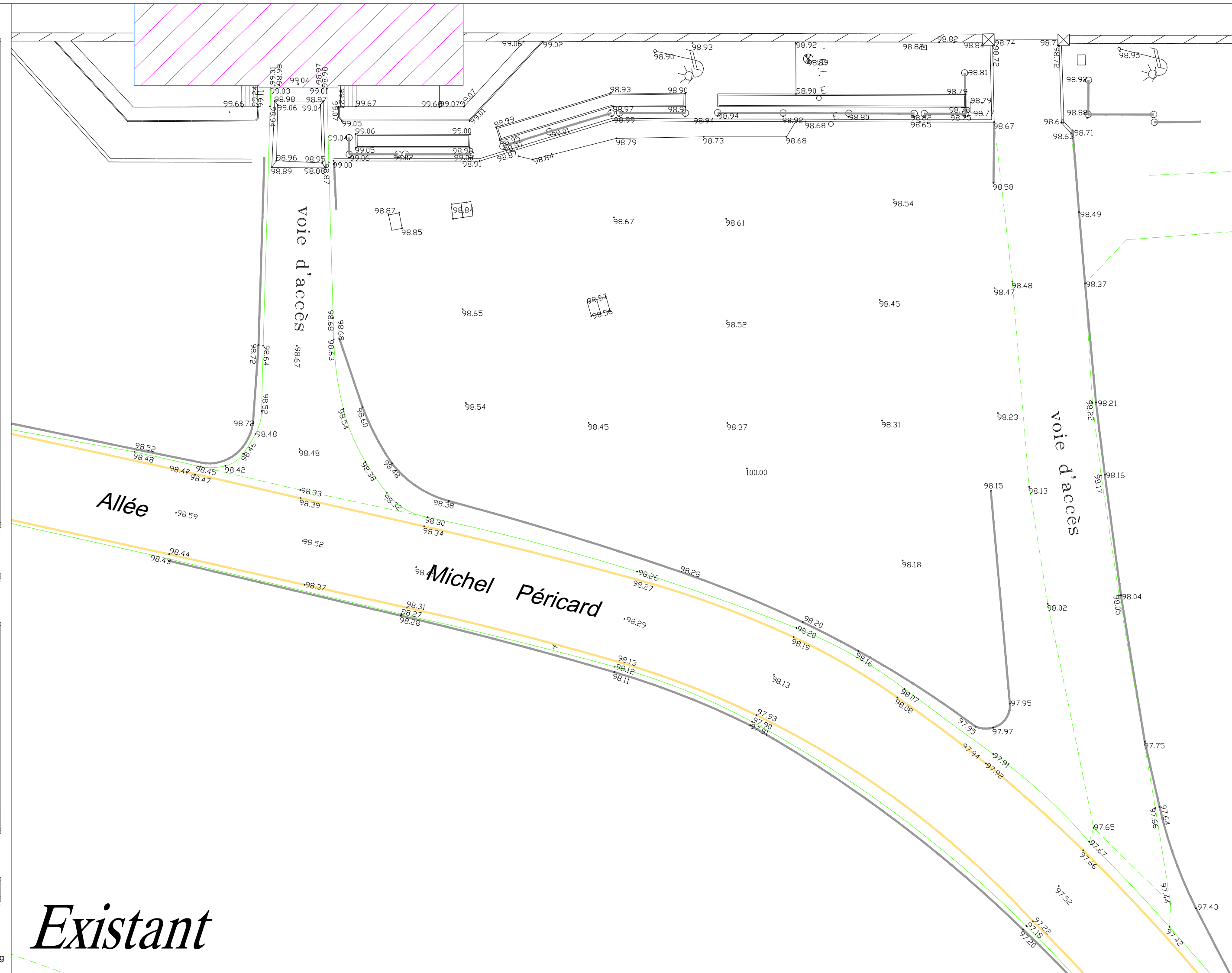
Affaire n°

Indice	MODIFICATION	Dessinateur	Verifié par	Dates
A	plan projet	BMU	ALT	21/01/16

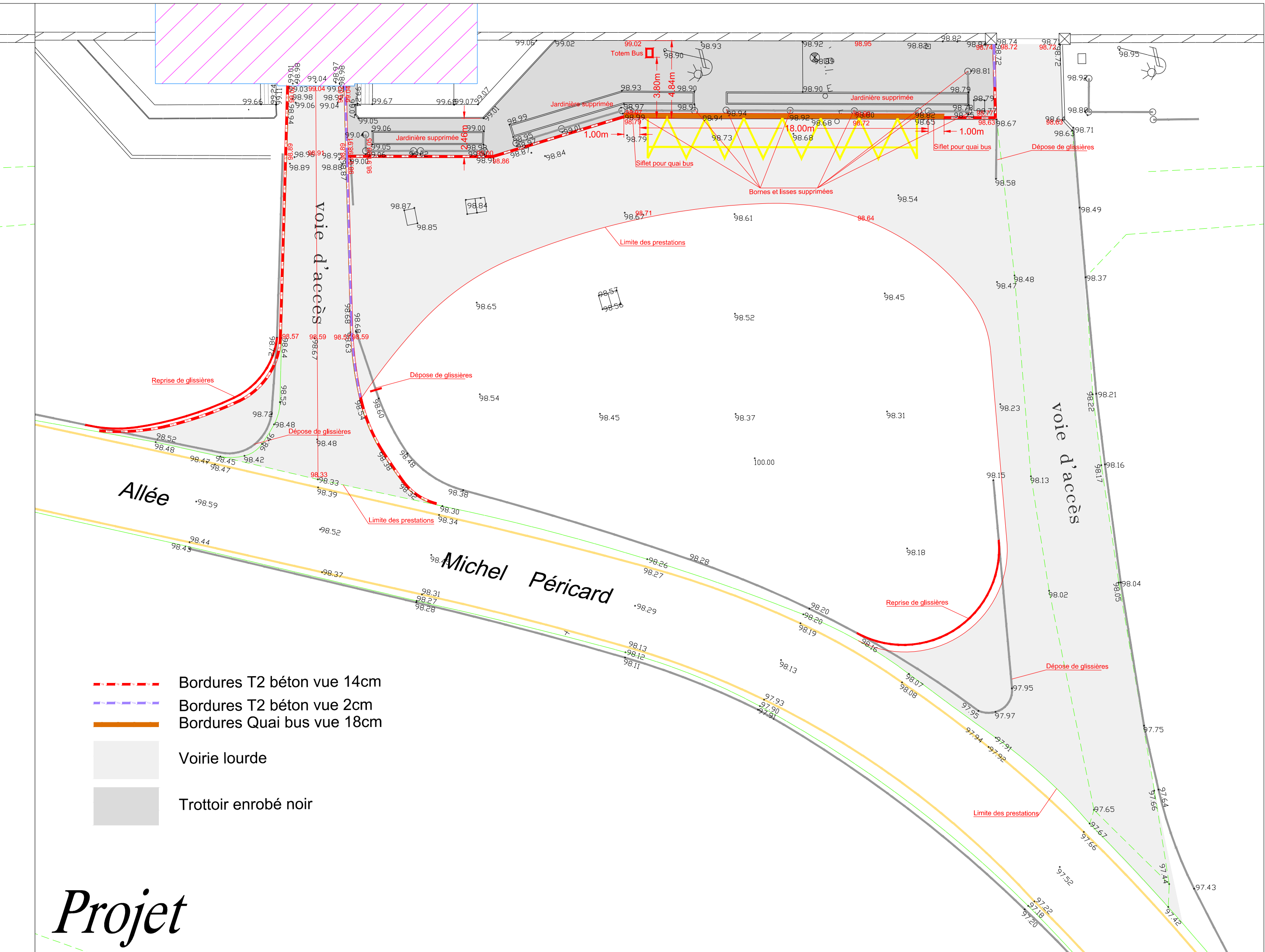
Approuvé le :

Ec:1/200

NOM : ALT1578534 - SGL - Maison de la Légion d'Honneur - exécution émission 02.dwg



*Existant*



*Projet*





Création d'un arrêt sur le parking de la MELH



Arrêt Schnapper supprimé et déplacé



Arrêts Schnapper supprimés, déplacés et mutualisés